



Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière (PPH)

Sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien :

- **préparer, délivrer, gérer et approvisionner** les médicaments anticancéreux et les dispositifs médicaux stériles
- **concourir** aux opérations de stérilisation.

SOINS

SOINS MÉDICO-TECHNIQUES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 4 (Bac)

CODE MÉTIER

05L20

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, d'étudiants stagiaires)
- Approvisionnement en produits, en matériels, dans son domaine
- Conditionnement de produits et/ou de matériels spécifiques au domaine d'activité
- Constitution et contrôles des dotations de services dans le respect des règles de détention et de conservation des médicaments et des dispositifs médicaux
- Dispensation de médicaments et de dispositifs médicaux
- Établissement/actualisation et mise en oeuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine
- Gestion des stocks de produits, de matériels, dans son domaine (saisie, suivi, contrôle, relance commandes)
- Préparations pharmaceutiques
- Réalisation d'opérations de stérilisation
- Réalisation de préparations galéniques, en zones protégées ou contrôlées
- Réalisation des opérations d'approvisionnement et de gestion
- Veille professionnelle et développement professionnel continu

SAVOIR-FAIRE

- Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- Analyser les prescriptions, les demandes de médicaments ou de produits ou les ordonnances

- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes
- Classer des données, des informations, des documents de diverses natures
- Conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaires à la pratique de son métier
- Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité.

CONNAISSANCES REQUISES

- Fluides médicaux (43420)
- Gestion des flux stocks/produits (31663)
- Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales (43403)
- Logiciel dédié à la pharmacie/stérilisation (43026)
- Pharmacie (11541)
- Pharmacologie (11541)
- Qualité (31354)
- Radioprotection (24101)
- Risques et vigilances (42815)
- Stérilisation (43422)
- Techniques de préparations pharmacologiques (11541)
- Traitement des déchets (12582)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1307 Préparation en pharmacie](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2011-748 du 27 juin 2011](#)

FORMATION

BP de préparateur en pharmacie (43006)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 10 septembre 1997](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation continue En contrat d'apprentissage En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- BEP Carrières sanitaires et sociales
- tout diplôme français permettant de s'inscrire en première année des études de pharmacie (bac ou équivalent).

Les titulaires d'un Bac S, STI, STL, STSS ou d'un diplôme de Niveau III peuvent effectuer la formation en 2 ans, et les titulaires d'un Bac ES ou L, d'un Bac Pro ou d'un BEP CSS, en 3 ans.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

JURY

Présidé par un inspecteur, il est composé à parité :

- d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans (800 h) ou 3 ans (1200 h)

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Français et ouverture sur le monde
- Législation du travail et gestion

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Travaux pratiques, pharmacie galénique
- Physiologie, anatomie, pathologie
- Biochimie, microbiologie, immunologie
- Botanique, pharmacologie, toxicologie
- Biologie, homéopathie, dispositifs médicaux
- Pharmacognosie, phytothérapie
- Chimie
- Reconnaissances
- Législations professionnelles et vétérinaires

OBTENTION DU DIPLÔME

Validation de l'ensemble des épreuves (ponctuelles ou contrôle en cours de formation).
Etre détenteur de l'AFGSU de niveau 2.

Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) (43006)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère chargé de la santé

VALIDEUR

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 2 août 2006 modifié](#)
 - [Arrêté du 31 juillet 2006 \(VAE\)](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie

EPREUVE ÉCRITE

Une question d'actualité sanitaire, en relation avec le domaine pharmaceutique (2 h, notée sur 20).

Une note au moins égale à 10/20 est requise pour être admissible.

Dispense des modalités de sélection pour les candidats post VAE pour suivre les module(s) de formation correspondant aux compétences non validées.

MODALITÉS D'ADMISSION

EPREUVE ORALE

Exposé suivi d'une discussion, destinés à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. Elle est réalisée à partir d'un dossier de 5 pages, fourni par le candidat (30 mn maximum, notée sur 20).

Une note au moins égale à 10/20 est requise pour être admis.

JURY

Présidé par le représentant de l'Etat dans la région ou son représentant, pharmacien inspecteur de santé publique, il est composé de représentants des centres de formation, du corps de l'inspection de l'éducation nationale, des professionnels et des employeurs.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Justifier d'une durée totale d'activité de 3 ans (4200 h) sur les 12 dernières années.

Etre titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou d'une autorisation d'exercice.

Avoir réalisé cumulativement, en pharmacie à usage intérieur, sous le contrôle effectif du pharmacien, les activités suivantes :

- au moins 4 activités dans les domaines "délivrance des médicaments et de dispositifs médicaux/approvisionnement et gestion des stocks"
- au moins 2 activités dans le domaine "réalisation de conditionnements et de préparations pharmaceutiques en milieu hospitalier"
- au moins 2 activités dans les domaines "traçabilité, conseil et encadrement".

PROGRAMME

DURÉE

42 semaines (1360 h : 660 h d'enseignement théorique et 700 h de stages)

8 MODULES

1. Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur.
2. Analyser la prescription ou la demande de dispositifs médicaux.
3. Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur.
4. Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations magistrales hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement.
5. Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques
6. Organiser, conduire et mettre en oeuvre les opérations de stérilisation des dispositifs médicaux
7. Gérer des flux et des stocks de médicaments et dispositifs médicaux dans un environnement institutionnel et réglementaire
8. Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller

Stages pratiques

8 stages réalisés dans les pharmacies à usage intérieur, dans les unités de soins, dans des cellules qualité ou gestion des risques ou en milieu industriel.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu obtenu une moyenne de 10/20 à tous les modules. pour valider l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier. Pour 6 modules sur 8 l'évaluation du candidat au cours de la période pratique est prise en compte dans la validation finale du module ; une note est attribuée au candidat en tenant compte de son niveau d'acquisition de compétences, selon 3 niveaux d'acquisition de compétences : acquis, à consolider, non acquis.

Etre titulaire de l'AFGSU Niveau 2

STATUT ET ACCÈS

Corps des préparateurs en pharmacie hospitalière

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A (à partir du 25.01.2022)

Grades

- Préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale (11 échelons)
 - Préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure (10 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé au niveau de l'établissement.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS.

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ou d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière.
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

Conditions

- Réussite à l'entrée en centre de formation.
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur.
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme.
-

Détachement et intégration directe

Possibilité d'intégration après détachement sur avis de la commission administrative paritaire compétente.

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A.

- Justifier du titre requis pour l'accès à ce corps.
-

Ressortissants européens

Conditions

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade de préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure

Au choix par inscription au tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Conditions

- Etre parvenu au 5ème échelon du grade de préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale.
- Compter au moins 10 ans de services effectifs dans le corps.

Cadre de santé

Concours interne sur titres

Conditions

- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques.
 - Etre titulaire du diplôme de cadre de santé (ou de certificats équivalents).
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou du diplôme de préparateur en

pharmacie hospitalière (DPPH)

Relations professionnelles

- Pharmacien pour l'organisation de l'activité quotidienne et le contrôle technique
- Agents administratifs de la pharmacie à usage intérieur pour la gestion administrative de l'activité
- Personnel paramédical des unités de soins et patients pour la délivrance des médicaments
- Services logistiques internes pour la gestion des activités (approvisionnement, nettoyage,....)
- Patients ambulatoires pour la délivrance des médicaments ou conseils concernant un médicament

Structures

- Pharmacie à usage intérieur d'établissement de soins
- Officine

Conditions

- Travail en fins de semaine, jours fériés, de nuit.
- Possibilité d'astreintes ou de gardes.

LIENS PROFESSIONNELS

- Preparateur-en-pharmacie.com

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Encadrant\(e\) d'unité de soins et d'activités paramédicales](#)
- [Formateur\(trice\) des professionnels de santé](#)
- [Hygiéniste](#)